



Bruxelles, le 30 janvier 2018

À l'attention de **Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie et des Finances**

Objet : Pratiques fiscales de l'entreprise Lactalis

Monsieur le Ministre,

Nous tenons à vous assurer de notre plein soutien dans vos demandes de transparence et dans votre fermeté à l'égard de l'entreprise Lactalis dont le lait contaminé a mis en danger la vie de plusieurs dizaines de nourrissons. La sécurité sanitaire de nos concitoyen-ne-s n'a pas de prix et doit être la priorité absolue. Il est essentiel que l'enquête en cours puisse éclairer la part de responsabilité de chacun dans ce scandale alimentaire et évaluer le respect des normes sanitaires par l'entreprise.

Nous vous adressons ce courrier afin de vous encourager à faire également toute la lumière sur les pratiques fiscales de Lactalis, suite aux informations publiées dans plusieurs media à ce sujet. Car il apparaît que le respect des règles fiscales par cette entreprise mérite une attention particulière. À plusieurs occasions, vous avez défendu le principe essentiel selon lequel les entreprises doivent payer leur juste contribution au Trésor public. C'est pourquoi nous sommes convaincus que les révélations ci-après susciteront votre intérêt et celui de vos services fiscaux.

D'après des informations recueillies par *Les Jours* et *Médiacités* notamment, Lactalis aurait utilisé des filiales en Belgique et au Luxembourg dans le seul but d'échapper à l'impôt, grâce par exemple à des mécanismes de transferts artificiels de profits. Ainsi, sa filiale belge 'BSA International' lui aurait permis de ne payer que 10 millions d'euros d'impôts sur la période 2007-2016 pour un profit de 405 millions d'euros, soit un taux moyen d'imposition de 2,5%. Une filiale luxembourgeoise, 'Ekabe International', lui aurait aussi permis de réduire ses impôts grâce au régime fiscal avantageux sur les droits de propriété intellectuelle. Entre 2012 et 2015, cette filiale n'aurait payé que 2,8 millions d'euros d'impôts pour un profit de 100 millions, c'est-à-dire un taux de 2,8% en moyenne.

La justice fiscale exige que chacun paie sa juste part d'impôts et qu'aucun privilège ne puisse être accordé. Chaque année, la fraude fiscale coûte entre 60 et 80 milliards d'euros à la France. C'est autant d'argent en moins pour les politiques de santé publique ou d'éducation, entre autres. C'est pourquoi le Trésor doit être ferme vis-à-vis des entreprises cherchant à échapper à l'impôt en France. Et c'est pourquoi il nous semble important que vos services enquêtent sur les pratiques fiscales de Lactalis afin d'établir si elles constituent ou non une fraude au regard du droit français.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux,

Eva Joly
José Bové
Karima Delli
Pascal Durand
Yannick Jadot
Michèle Rivasi